

PROJET D'ETABLISSEMENT DU CENTRE DE JOUR « A STACKELS » DU PONTALIZE

I/ CONCEPT DE VIE ET DE SOINS

1) Population cible du Centre de Jour

Véritable trait d'union entre votre domicile et une maison de soins, le centre de jour "A Stackels", intégré au Pontalize, vous permet de bénéficier d'un encadrement de qualité pendant la journée, tout en continuant à vivre dans votre cadre de vie habituel. Cette offre s'adresse aussi bien aux personnes âgées en bonne santé qu'aux personnes malades et dépendantes.

2) Modalités d'admission des clients

Le Centre de Jour est accessible à toute personne, indépendamment de son handicap, de son origine ethnique ou culturelle et de ses convictions spirituelles. Le Centre de Jour dispose de 23 places. La priorité pour les admissions est donnée aux personnes qui ne peuvent plus rester seul à leur domicile la journée, mais dont la prise en charge est assurée le soir au domicile.

La fréquentation au Centre de Jour n'est liée à aucune nécessité de soins.

La demande d'admission peut être effectuée via les moyens suivants :

- Le site Internet (www.pontalize.lu)
- Contact téléphonique ou personnel avec le secrétariat de direction (version papier disponible sur demande)

Avant une éventuelle admission au Centre de Jour, un premier entretien, incluant une visite des locaux est proposé afin d'évaluer les besoins, la situation de vie actuelle et les attentes du client.

Les modalités d'admission sont ensuite définies :

- La présence hebdomadaire
- Le transport
- La date d'admission

Si un plan de soins de l'assurance dépendance est disponible, une coopération avec un service de Soins à domicile est nécessaire.

3) Offre de services dans le secteur de l'animation et de la vie sociale ainsi que dans le secteur d'aide et de soins.

Notre leitmotiv :

À tout moment, en tout lieu et pour chaque client, par chaque collaborateur, les meilleurs soins et la meilleure assistance possibles.

a) Participation

- Comité des résidents et des clients du CJPA

La création d'un Comité des résidents et des clients du CJPA au sein du Pontalize a pour but de donner, officiellement, la parole aux clients.

Les clients ont ainsi une voix pour exprimer leurs souhaits et besoins, et collaborent activement à la vie du Pontalize. Les représentants des clients participent aux prises de décisions relatives au fonctionnement de l'établissement, telles que les salles de séjour, le soutien, les conditions de séjour, le règlement intérieur, la restauration et les loisirs. La participation s'étend également à la garantie de la qualité des soins, de l'assistance ou d'autres mesures de soutien. Le Centre de Jour dispose de 2 sièges au Comité des résidents

- Enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction est un pilier important de l'approche des critères de qualité du Pontalize. Elle est réalisée tous les deux ans en collaboration avec un bureau de statistiques indépendant.

L'avis de nos clients est très important pour nous, car il nous indique les points forts et les points faibles dans différents domaines tels que les soins, les soins médicaux, l'accompagnement et le soutien, ainsi que du traitement respectueux de nos clients.

Les résultats de l'enquête sont présentés au Comité des résidents afin d'élaborer, en collaboration avec les membres, des propositions d'amélioration et un plan d'action. Chaque client(e) a la possibilité de consulter les résultats et de participer au groupe de travail pour la planification individuelle des mesures.

Le Pontalize organise chaque année une soirée des familles et des clients dans le but d'informer tous les membres de la famille et les clients du Centre de Jour, les personnes de confiance et/ou le tuteur légal, du résultat de l'enquête et du plan d'action élaboré ensemble.

b) Animation et vie sociale

- Loisirs

L'organisation du temps libre répond à la devise : *"Vivre ensemble et expérimenter ensemble"*. Le centre de jour est un vrai lieu d'échange et de rencontres.

Dans celui-ci vous :

- Passez d'agréables moments en groupe avec d'autres visiteurs
- Participez à des activités qui correspondent à vos souhaits
- Avez la possibilité de nouer des relations sociales dans un environnement sûr et chaleureux.

Pour promouvoir la joie de vivre, la motivation et l'activation de nos clients, notre établissement propose quotidiennement différentes activités de loisirs accessibles à tous les clients. Il s'agit, par exemple d'activités communes dans la salle d'animation, des séances de mobilité collectives et régulières, des chants, des jeux de société, du bingo et autres.

Les petites et grandes excursions, qu'elles soient à pied, en fauteuil roulant ou en bus, favorisent les contacts sociaux et contribuent à élargir la participation à la vie sociale. La participation à des manifestations locales, culturels et sociales est au cœur de toutes les activités du centre de jour. Elle donne aux clients la possibilité de faire partie de la société et de participer aux traditions culturelles ou aux fêtes régionales/nationales saisonnières.

Pendant la "Poterstonn", chaque client a la possibilité de participer individuellement à l'organisation et à la réalisation de toutes les activités de loisirs avec le Comité des résidents. Il est important de souligner la collaboration avec le Comité des résidents, qui est activement impliqué dans la planification du plan d'activités mensuel.

- Accompagnement par des bénévoles

Les bénévoles du centre de jour sont une richesse pour les clients. Ils établissent un contact important avec le monde extérieur, apportent de la variété dans le quotidien des clients et influencent ainsi de manière positive la vie au centre de jour. Ils sont également des personnes de référence importantes pour les clients.

Les bénévoles s'engagent de différentes manières auprès des clients par un accompagnement lors de promenades, de courses, de discussions, de lectures ou tout simplement par leur présence. Ils constituent ainsi un point de référence social à tous les niveaux de l'encadrement.

De plus, les bénévoles soutiennent ponctuellement le personnel du Centre de Jour lors d'activités de groupe plus importantes au sein de l'établissement (messe, concerts, fêtes) ou lors d'excursions d'une journée.

Pour chaque bénévole, le respect du secret professionnel légal est obligatoire et est considéré comme une mesure de confiance au sein du Centre de jour.

- Conseil et intégration des proches

L'intégration de la famille et des proches, et en particulier de la personne de confiance de nos clients, constitue une composante importante dans l'élaboration et la mise en œuvre planifiée des soins et de l'accompagnement, de l'animation et des processus quotidiens au Centre de Jour.

Nous sommes toujours disponibles pour répondre aux questions relatives aux soins et à l'accompagnement des clients et nous entretenons des contacts intensifs, en particulier avec les personnes de confiance. Nous impliquons le client et sa personne de confiance, dans l'élaboration du plan individuel de vie. De plus, les familles et autres personnes intéressées sont informées par le biais d'une newsletter ou des médias sociaux.

La participation des proches aux fêtes, aux activités, aux repas ainsi qu'à l'élaboration du projet de vie individuel enrichit les échanges et souligne l'importance de la vie commune et du vivre ensemble comme objectif pour les clients du Centre de jour

Chaque année, une réunion d'information pour les familles est organisée, ce qui offre aux proches des clients une possibilité supplémentaire d'entrer en contact direct avec la Direction. Celle-ci y informe également les proches des nouveautés et des améliorations de la structure.

c) Soins et assistance

Le Centre de Jour fournit aux clients, du lundi au vendredi, des soins constants, personnalisés et professionnels dans un environnement sûr.

Le plan de vie individuel comprend l'ensemble du processus de soins, qui est élaboré en conférence de soins, en collaboration avec le client, la personne de confiance et l'équipe pluridisciplinaire. Dans le projet de vie individuel, nous faisons référence à un traitement respectueux, digne et bienveillant.

Les besoins en soins et en accompagnement sont planifiés en étroite collaboration avec l'assurance dépendance ainsi que les partenaires de soins à domicile et mis en œuvre individuellement par notre équipe pluridisciplinaire.

Afin de garantir la continuité des soins, nous travaillons en équipe pluridisciplinaire qui échange régulièrement et qui accorde une grande importance à la participation et à la communication avec les clients et leurs proches.

La qualité des soins est orientée vers l'avenir grâce à des programmes de formation continue internes et externes, de sorte que les connaissances les plus récentes puissent être intégrées dans le processus de soins.

4) Suivi thérapeutique

Les particularités de la personne vieillissante, les évolutions de la maladie et les besoins de nos clients nécessitent une planification individuelle, spécifique et thérapeutique de leur prise en charge.

Dans le travail quotidien avec les clients, l'objectif des thérapeutes est de maintenir les ressources présentes, de développer leurs capacités individuelles et d'empêcher le processus de dégradation inhérent au vieillissement et/ou à la maladie.

L'équipe multidisciplinaire se compose de

- Psychologues

Dans un environnement professionnel et sécurisé, le psychologue établit une relation de confiance avec le client, dans laquelle celui-ci se sent compris et reconnu dans ses préoccupations et ses éventuelles angoisses.

Lors des séances de thérapie, le vécu, le comportement et la conscience de soi peuvent être abordés. Les difficultés et les points forts sont identifiés avec le client et des stratégies individuelles de résolution sont élaborés.

- Orthophoniste

L'orthophoniste prend en charge les troubles de la déglutition, de la communication verbale et non verbale des clients.

L'orthophoniste est à la disposition du personnel soignant et des proches pour les conseiller et les guider.

- Kinésithérapeutes

Sur prescription médicale individuelle dans le cadre d'une mesure de rééducation, le client dispose d'un cabinet de kinésithérapie externe au sein du Pontalize.

La kinésithérapie est un pilier du bien-être. Dans ce contexte, le maintien et la promotion de la mobilité ainsi que le soulagement de la douleur et la prévention des chutes sont très importants.

Le kinésithérapeute évalue le type, la cause et l'ampleur des restrictions de mouvement des clients. Sur la base de cette évaluation, le kinésithérapeute fixe les objectifs, planifie le traitement et fait ses recommandations.

- Ergothérapeutes

En ergothérapie, l'objectif est de maintenir, de stimuler ou de retrouver les capacités motrices, cognitives, psychiques et sociales des clients.

Dans le cas de maladies psycho gériatriques, l'objectif est que les clients développent et apprennent, en collaboration avec l'ergothérapeute, des stratégies pour s'adapter à l'environnement social du lieu de vie.

- Éducateur et infirmier

Les éducateurs, les infirmiers et les aides-soignants offrent dans le cadre d'une prise en charge de groupe des activités de soutien à l'autonomie. Celles-ci consistent à guider les clients vers une participation la plus active possible dans leurs activités de la vie quotidienne.

5) Offre du service social

Le service social est à tout moment à la disponibilité des clients et de leurs proches, avant, pendant et après l'admission

Leurs autres domaines d'activité comprennent entre autres les opérations administratives, telles que les demandes spécifiques des clients, les demandes de prise en charge par le FNS (Fonds national de solidarité).

Le service social collabore étroitement avec des organismes et institutions externes comme les communes, les ministères, le tribunal des tutelles, les services sociaux, l'ADEM et la caisse nationale de santé afin de garantir au mieux l'encadrement des clients.

6) Entretien de bienvenue et bilan avec le responsable du Centre de Jour

Le responsable d'unité accueille le client dès son arrivée. Le premier entretien a lieu dans le Centre de Jour avec le client et sa famille pour lui expliquer les modalités de fonctionnement du Centre de jour. Le premier jour, le client est accueilli dans le Centre de Jour dans une atmosphère agréable.

Deux semaines après l'arrivée du client, un bilan intermédiaire a lieu avec le responsable du Centre de Jour, le client et la personne de confiance.

7) Concepts de prise en charge de clients atteints de maladies démentielles

a) Concept de démence

Nous promouvons chez nos collaborateurs une attitude respectueuse et chaleureuse dans toutes les interactions avec les clients atteints de démence. Les prises en charge se voudront dignes, bienveillantes et respectueuses. De plus, nous proposons un soutien psychologique au client en début de démence ainsi qu'à ses proches.

Sur la base du principe de normalité, orienté vers la biographie, en combinaison avec un renforcement du sentiment d'être chez soi et par l'aménagement individuel de l'environnement, nous contribuons à la liberté du client en tenant compte de différentes mesures de protection.

- Une rampe thérapeutique et un jardin sensoriel sont à la disposition des résidents et les clients pour leur permettre d'exprimer leur besoin de bouger en toute sécurité.
- Un système de sécurité de toutes les portes de sortie permet aux clients de se déplacer librement dans tout l'établissement.

Dans le domaine de la prise en charge des déments, nous proposons des évaluations approfondies et les meilleures pratiques en matière de nutrition, de maintien et d'amélioration de la mobilité ainsi que de soutien et de maintien des capacités cognitives.

Nous accordons une grande importance à l'établissement d'une relation individualisée entre le client et le collaborateur. Nous intégrons le client, ainsi que sa personne de confiance dans l'élaboration de son projet de vie individuel avec une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, d'infirmiers et de thérapeutes.

Ce projet de vie constitue une évaluation constante et continue des besoins en soins et en accompagnement grâce à des conférences organisées régulièrement.

b) Concept de fin de vie (Soins Palliatifs)

Dans le domaine des "soins palliatifs", les soignants collaborent d'une part avec les clients qui sont confrontés à une maladie grave, évolutive ou incurable, et de l'autre part avec leurs proches. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des personnes concernées en prévenant et en atténuant les douleurs et autres symptômes de la maladie.

Dans les soins palliatifs, la personne est considérée dans sa globalité, les aspects physiques et psychosociaux sont pris en compte. Cela se fait avec une équipe pluridisciplinaire composée de différents groupes professionnels qui travaillent en étroite collaboration.

c) Concept de prise en charge respectueux et bienveillant

Notre concept de prise en charge se veut respectueux et bienveillant. Il se base sur les cinq principes de base suivants :

- Autodétermination des soins et soutien/thérapies
- Préservation de l'intimité et de la singularité
- Promotion de la liberté de mouvement
- Lieu de vie et de bien-être
- Dignité dans la vie et la mort

Le client est au centre de notre travail, il reçoit les meilleurs soins possibles à tout moment et en tout lieu.

La prise en charge respectueuse et bienveillante occupe une place importante dans les soins et l'accompagnement quotidien. Ceci se reflète dans les droits fondamentaux suivants :

- Droit à l'auto-détermination
- Le droit au bien-être physique et mental
- Le droit à la sécurité
- Le droit à la vie privée
- Le droit au meilleur accompagnement et traitement possible

- Le droit à l'information et au conseil
- Le droit à la parole et à la reconnaissance
- Le droit à sa propre religion, culture et liberté d'expression

8) Comité d'éthique

Chaque client et personne de confiance, ainsi que le personnel du Pontalize, peut s'adresser au comité d'éthique en cas de questions ou de dilemmes éthiques en demandant un avis. Les demandes peuvent être adressées par écrit au secrétariat de direction à l'adresse électronique : ethique@chnp.lu , en exposant le conflit éthique. Après discussion de la situation, le comité d'éthique émettra un avis afin d'aider l'auteur de la question à prendre une décision. Le comité d'éthique peut également intervenir de sa propre initiative pour soulever et débattre des questions éthiques qu'il perçoit et, par ses avis, alimenter la réflexion et la poursuivre. La protection, les droits et le bien-être des clients sont essentiels.

Le Comité d'éthique est composé de manière à garantir une diversité de compétences, tant dans le domaine médical que dans celui des questions éthiques, sociales et juridiques. Les intérêts individuels des clients et des personnes de confiance, ainsi que des collaborateurs, sont représentés par une personne mandatée par Pontalize et spécialement formée à cet effet.

9) Moyens assurant la communication interne et externe

Nous fournissons aux clients un accès au téléphone, à Internet et à l'antenne communautaire.

Une brochure d'information est remise à chaque client, ou proche, lors de son admission. Elle contient entre autres les informations importantes concernant le site Internet, Pont@News, les réseaux sociaux, les réunions d'information des familles, les horaires de disponibilité du Directeur, et autres informations utiles.

10) Gestion des plaintes

Dans notre établissement, la satisfaction des clients est une priorité

Nos objectifs sont les suivants :

- Amélioration de la qualité des soins et des prestations
- Augmentation de la satisfaction des clients

- Amélioration de la gestion des risques
- Garantir la sécurité des clients et du personnel
- Augmentation de la fidélisation des clients et du taux de recommandation

Lors de l'entretien d'admission, le client, sa personne de confiance et/ou son tuteur légal sont informés de notre système de gestion des plaintes.

Les suggestions et les plaintes peuvent être adressées à tout moment oralement à tous les collaborateurs ou, pendant les heures de bureau, à la Direction et au responsable du Centre de Jour. En dehors des heures de bureau, les plaintes et les suggestions d'amélioration peuvent être envoyés par courriel (Direction@pontalize.lu) ou à l'aide d'un flyer qui peut être rempli à la main et déposé dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'entrée du Centre de Jour.

Il est également possible, lors du Comité des résidents, d'exprimer ses doléances ainsi que des suggestions d'améliorations.

Les plaintes sont enregistrées de manière centralisée à l'aide du formulaire adéquat par le responsable désigné et traitées en collaboration avec les responsables selon les domaines concernés.

Le client, la personne de confiance et/ou le tuteur légal sont informés des différentes étapes.

11) Moyens pour favoriser l'autonomie des clients

Une activité physique régulière contribue au bien-être physique et psychique, et donc à l'amélioration de la qualité de vie des clients. Elle permet aussi de renforcer la perception corporelle, d'éviter les pertes fonctionnelles de l'appareil locomoteur, de prévenir l'apparition d'autres maladies et d'encourager le maintien de l'autonomie existante

Les aides techniques qui servent à se déplacer sont mises à la disposition des clients si nécessaire.

Grâce aux installations et équipements suivants, les clients peuvent se déplacer librement et en toute sécurité :

- Mains courantes dans tous les couloirs et les espaces de vie
- Ascenseurs (3) pour la mobilité verticale
- De larges portes vers les toilettes et les salles de bain permettent l'accès en fauteuil roulant

- Chemins accessibles à l'intérieur et à l'extérieur de Pontalize
- Portes à ouverture automatique dans l'entrée et vers la cour intérieure
- Chemins avec mains courantes et rampes dans le « Jardin Thérapeutique »

12) Gestion de l'accès au Centre de Jour

Notre réception est ouverte 24h/24 et est donc joignable à tout moment.

Le Centre de Jour est ouvert du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés de 8h30 à 17h00. Si vous n'êtes pas en mesure de vous rendre au Centre de Jour par vos propres moyens, nous vous proposons un transport en minibus par notre personnel qualifié dans un rayon de 20 kilomètres maximum.

Si nécessaire, le client peut recevoir des visites externes au CJPJ après consultation avec le responsable

Au Pontalize, de nombreux lieux sont également ouverts aux visites, comme la cafétéria, le salon de coiffure, le service de physiothérapie ou un bureau de consultation d'Omega90. Chaque client est libre de choisir personnellement son médecin traitant.

13) Règles d'hygiène et de santé

Le Pontalize a établi un plan de prévention et de lutte contre les infections ainsi qu'une procédure pour le respect des règles d'hygiène.

a. le nettoyage du centre de jour

Afin de favoriser davantage le bien-être des clients dans le centre de jour, ainsi que dans tous les espaces publics du Pontalize, une coopération avec une entreprise de nettoyage externe a été mise en place.

Le plan de nettoyage du centre de jour et de tous les espaces de vie publics comprend un nettoyage hebdomadaire de base, ainsi que des contrôles quotidiens avec un nettoyage adapté en fonction des besoins et des saisons.

b. l'utilisation des produits et du matériel de nettoyage

L'utilisation de détergents, de désinfectants et de matériaux connexes a été élaborée dans un plan en collaboration avec les professionnels de l'hygiène et est intégrée dans la pratique par une procédure standard

Les produits de nettoyage et de désinfection, utilisés quotidiennement sont conformes aux normes reconnues au niveau nationales et internationales celles-ci sont régulièrement contrôlés et adaptés le cas échéant.

c. l'hygiène des mains

Grâce aux règles d'hygiène et à la formation de nos collaborateurs, nous soulignons l'importance de respecter diverses précautions à prendre, telles que l'hygiène des mains et la prévention des infections.

L'hygiène des mains ainsi que la prévention et la lutte contre les infections par nos collaborateurs sont d'une grande importance pour le Pontalize. C'est pourquoi, elles ont été intégrées dans des procédures standard, élaborées par le groupe de travail pour la prévention des infections.

De plus, des contrôles inopinés sur les règles d'hygiène sont effectués à intervalles réguliers par les hygiénistes. Nos collaborateurs, clients et proches sont régulièrement sensibilisés par des formations et des séances d'information (journée de l'hygiène des mains).

d. L'utilisation des équipements de protection individuelle

L'utilisation et la commande de tout le matériel de protection pour les collaborateurs, les clients et les visiteurs du Pontalize est réglementée par la pharmacie centrale du CHNP et sont mis à la disposition de toutes les parties concernées si nécessaire.

e. l'utilisation de vêtements professionnels

Par ailleurs, nous mettons gratuitement à la disposition des collaborateurs en charge des soins, de l'accompagnement et de la thérapie une tenue professionnelle ainsi que du matériel d'hygiène. Ceux-ci sont nettoyés de manière professionnelle par une entreprise de nettoyage externe et sont remis à la disposition du collaborateur dans son vestiaire personnel.

f. la prévention des accidents d'exposition au sang ou aux produits biologiques d'origine humaine

Le Pontalize met à disposition des collaborateurs tout le matériel permettant de prévenir les accidents dû à l'exposition au sang ou aux produits biologiques. De plus, nous proposons régulièrement des formations en matière de prévention, de sécurité et de santé au travail afin de prévenir les accidents.

g. l'utilisation de produits antiseptiques

Les normes d'hygiène appliquées quotidiennement au Pontalize impliquent l'utilisation de produits antiseptiques pour l'hygiène des mains, la désinfection des surfaces et du matériel. Des produits antiseptiques appropriés sont mis à la

disposition de chaque collaborateur, client et visiteur, en quantité suffisante et à de nombreux endroits.

13.1) Gestion de l'environnement

L'établissement participe à des études nationales et internationales sur la gestion de l'environnement pour s'auto-évaluer, d'établir des critères de référence et d'apporter des améliorations qualitatives.

a. Des lieux de vie commune

Etant donné que le Pontalize est actif dans la gestion des déchets depuis de nombreuses années et qu'il a été récompensé à plusieurs reprises en coopération avec le Superdreckskescht, le processus couvre également les lieux publics de cohabitation. Si nécessaire, nos clients sont assistés par le personnel pour le tri des déchets.

b. La qualité de l'eau

En raison du processus d'assurance qualité, il existe un contrôle externe régulier de la qualité de l'eau.

c. des déchets

Grâce à l'assurance qualité dans la gestion des déchets, le Pontalize a déjà obtenu, à plusieurs reprises, le label de la "Superdreckskescht", ce qui témoigne de la preuve officielle d'un processus contrôlé et adapté en permanence. A l'avenir, nous continuerons à respecter tous les processus de recyclage conformément aux exigences du label.

d. des excréments

Il existe en outre des mesures et des directives strictes pour l'élimination des déchets spéciaux, des excréments, des médicaments et de tout matériel infectieux.

e. du linge

Le Pontalize accorde une grande importance à éviter les processus de lavage inutiles. De plus, nous utilisons principalement des matériaux réutilisables et nous nous fixons pour objectif d'utiliser des appareils respectueux de l'environnement et à faible consommation d'énergie.

f. Matériel

L'achat de nouveaux produits est soumis au processus "régional avant national" et "national avant international".

Par ce biais, nous souhaitons également tenir compte du facteur environnemental et des voies de livraison dans notre politique d'achat.

13.2) Procédures relatives aux maladies infectieuses et à leur déclaration obligatoire

Un plan de prévention et de lutte contre les infections ainsi que le respect des règles d'hygiène et de santé sont essentiels pour la sécurité et la santé des clients et du personnel. Le service de prévention et de contrôle des infections du CHNP, en collaboration avec le Pontalize, a élaboré un plan de formation et de sensibilisation pour le personnel et les clients. Ce plan est régulièrement revu et mis à jour afin de répondre à l'évolution des normes et aux besoins spécifiques de l'établissement.

La notification de toute maladie infectieuse et de ses effets est également appliquée par le biais de processus standardisés pour la protection des clients et du personnel au Pontalize. Les procédures de notification sont définies en coopération avec le ministère de la Santé et, en particulier, avec l'Inspection de la santé.

II/ PRESCRIPTIONS RELATIVES AU RESPECT DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, À LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET À LA PROTECTION DE LA SANTÉ

Tout établissement accueillant des personnes âgées est soumis à des règles de sécurité strictes, contrôlées chaque année par l'inspection du travail, qui permettent notamment d'améliorer constamment les mesures de protection contre les incendies.

Toutes ces règles de sécurité font partie intégrante du permis d'exploitation. Celui-ci établit un niveau élevé de sécurité des bâtiments, qu'il faut absolument respecter.

La formation du personnel en matière de prévention, de sécurité et de santé au travail est également une obligation légale, afin que tous les employés connaissent et appliquent les différentes procédures et instructions en matière de sécurité et de santé dans leur unité.

De plus, des exercices d'évacuation sont organisés chaque année en collaboration avec le CGDIS afin de vérifier la bonne application des consignes de sécurité incendie, ainsi que le plan d'évacuation sur site .

III/ RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR CONCERNANT LES CLIENTS, LES VISITEURS ET LE PERSONNEL

Le règlement d'ordre intérieur fait partie intégrante du contrat et est remis à chaque client et/ou à sa personne de confiance / représentant légal. Il est aussi accessible à tout visiteur du Pontalize via le site internet et par voie d'affichage dans la maison. Il définit les modalités pratiques de fonctionnement et d'organisation au sein du Pontalize et contient toutes les règles de vie en communauté, ainsi que les droits et devoirs des clients, du personnel et des visiteurs du Pontalize.

